

Secrétariat: Madame Kris Beun
Avenue du Curé-Baud 51
CH-1212 Grand-Lancy

T 022 794 94 68

alma.lancy@sunrise.ch

Recommandée

Office fédéral des Transports
Section autorisations II
CH-3003 Berne

Grand-Lancy, le 14 février 2017

Concerne : Opposition au projet d'extension de la ligne 15 de tramways Genève – Saint-Julien (TGSJ) – prolongement « Palettes – ZIPLO – Perly ».

Mesdames, Messieurs,

L'association ALMA dépose par la présente une opposition au nom et pour le compte de ses membres contre le projet susmentionné.

Les opposants : ALMA, Association d'habitants du quartier, concernés par l'arrivée du tram dans le quartier. L'Association s'est constituée le 24 juin 2014, elle veille au respect de l'environnement et à la qualité de vie dans le quartier Palettes – Semailles - Fraisiers. Dans ce sens, elle a organisé une initiative populaire communale (munie de 2490 signatures) et intitulée « *Pour une intégration respectueuse du tram dans le quartier* ». Cette initiative a été acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal de Lancy.

Le quartier concerné : Il s'agit de l'ensemble de Lancy-Sud d'une surface d'environ 20 hectares, avec notamment les habitations du chemin des Palettes, du chemin des Semailles, de l'avenue Curé-Baud et des Fraisiers. Ce quartier a la plus grande densité de la Commune de Lancy, soit une densité de 240 habitants par hectare par rapport à une densité de 65/ha pour le reste de la commune. De plus, l'urbanisation future du quartier des Semailles va encore augmenter la densification de cette zone. Il faut aussi noter, que notre quartier souffre actuellement déjà des nuisances importantes dues au trafic de transit intense.

L'initiative populaire « Pour une intégration respectueuse du tram dans le quartier ».

Validées par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2015 et par les Autorités communales de la Ville de Lancy, nous rappelons que les revendications de l'initiative populaire communale sont les suivantes :

1. Que les habitants soient associés dans le développement du projet de tram et d'aménagement de Lancy-Sud, conformément à la Constitution genevoise (art. 134 et 135).
2. Que les places de parkings supprimées le long du tracé du tram doivent être compensées en souterrain par un parking d'env. 280 places situé aux ch. des Palettes / ch. des Semailles.
3. Que Lancy-Sud soit réhabilité en « éco-quartier » avec toutes les mesures adéquates :
 - Mise en place de mesures d'aménagement (ex. chicanes, bacs à fleurs, trottoirs, pistes cyclables) dans toutes les rues communales du quartier (ch. des Palettes, ch. des Semailles, av. du Curé-Baud, ch. des Fraisiers, ch. Champ-Gottreux, ch. du Clos).

- Les espaces libérés en surface doivent être transformés en zones de rencontres et de places publiques pour les habitants, avec le maintien des arbres au ch. des Palettes et au ch. des Fraisiers.
- Mise en place de mesures adéquates pour réduire les nuisances de bruit à un niveau maximum d'immission selon l'OPB (art.40, al.1) et de vibrations dues au passage du futur tram.
- Mise en place de capacités supplémentaires pour la mobilité douce (piétons, pistes cyclables en site propre) pour améliorer la sécurité des enfants et des personnes à mobilité réduite.
- Refus d'amputer même partiellement le Tennis des Fraisiers, le Terrain d'Aventures et le Parc en Sauvy.

MOTIFS DE L'OPPOSITION

1. Fondamentalement :

Les habitants trouvent aberrant de construire un tracé de tram avec 4 virages à angle droit sur un tronçon de 500 mètres. Ce tracé n'est pas optimum et engendre une faible vitesse commerciale. A notre avis, l'objectif de vitesse commerciale validée par le Grand Conseil genevois n'est pas atteint. Nous estimons que le tracé par la Route de Saint-Julien et le village de Plan-les-Ouates serait bien plus adapté, car il est rectiligne.

Selon le projet actuel, le projet de tram décrit ci-dessus se ferait à l'avantage d'un nouveau quartier « les Cherpines », mais au détriment de la qualité de vie de notre quartier décrit ci-dessus. Il y a donc une forte iniquité de traitement entre les quartiers.

Pour défendre ces éléments fondamentaux, une pétition a été déposée auprès du Grand Conseil de l'Etat de Genève (P1943) le 13 mai 2015. De plus, les représentants d'ALMA ont été auditionnés par la Commission le 25 août 2015. Depuis cette audition et jusqu'à ce jour, nous n'avons plus de nouvelles de cette pétition, sinon que le document a été classé comme « objets en suspens ».

Nous demandons de compenser et corriger cette iniquité de traitement par **des mesures d'accompagnement** fortes en faveur de notre quartier.

2. La gare de trams des Palettes

Nous sommes très étonnés qu'il n'y a aucune information globale sur le sujet de la « gare des Palettes ». Ce constat constitue en soi un motif d'opposition. Dans les documents soumis à consultation, nous constatons un système de rails et d'aiguillages très complexe, pour la circulation des trams 15 et 12. La majeure partie de l'espace occupé est imposée par une grande boucle de retournement rendu nécessaire par le maintien de trams 12 monodirectionnels, alors que le reste du réseau de trams genevois est équipé de trams bidirectionnels. Enfin nous constatons, que l'aspect urbanisme, pour l'implantation de bâtiments autour de cette boucle et pour cette gare, devrait être traité dans le dernier PLQ de la « zone Semailles » qui sera sans doute soumis à consultation plus tard. Il n'y a donc aucune vision d'ensemble de ce projet.

Nous demandons de questionner le concept tel que prévu de cette gare, au regard de la volonté de maintenir pour une courte période une vieille technologie de trams monodirectionnels et par rapport aux impacts majeurs sur l'urbanisation et la qualité de la vie de l'ensemble du quartier. Dès lors, nous demandons de prévoir une gare des Palettes uniquement pour des trams bidirectionnels.

3. Atteinte importante à la qualité de vie de notre quartier :

Nous considérons que ce projet d'extension de tram créera des nuisances importantes en bruits et en poussières pendant la durée de la construction.

Pendant l'exploitation du tram, des nuisances de vibrations du tram seront inévitables. Nous avons bien vu dans le rapport que des mesures techniques sont prévues pour réduire ces vibrations, mais elles sont largement insuffisantes.

De plus, des nuisances de grincements du tram dans les nombreux virages à angle droit seront

également inévitables. Aucune mesure technique de réduction des grincements du tram dans les virages n'est proposée.

De plus, des nuisances de bruits du tram au passage des aiguillages seront également inévitables, notamment à la gare des « Palettes ». Aucune mesure technique de réduction de ce bruit n'est proposée.

Finalement, des nuisances de bruit des usagers de la gare du tram à l'arrêt des « Palettes » seront inévitables. Aucune mesure n'est prise pour réduire ce bruit.

Nous demandons :

- de mettre en place des mesures techniques de réduction des nuisances pendant la durée du chantier.
- de mettre en place des mesures de réduction des vibrations bien plus importantes que celles prévues. En particulier, nous demandons que le tracé du tram repose sur une « dalle flottante légère » sur l'ensemble du chemin des Palettes.
- de mettre en place des mesures techniques de suppression des grincements dans les virages.
- de mettre en place des mesures techniques de suppression du bruit lors du passage des aiguillages par les roues du tram.
- que la gare des Palettes soit couverte « en dur » pour absorber un maximum le bruit engendré par les usagers du tram. Elle peut aussi être utilisée comme endroit « convivial » pour les habitants du quartier, à l'image de la « Kleine Schanze » au-dessus de la gare de Berne ou de la réalisation de la « Kalkbreite » à Zürich-Wiedikon. Les habitants estiment qu'une telle réalisation permettrait de compenser l'ensemble des points négatifs que l'arrivée du tram engendre dans le quartier des Palettes.

4. Perte d'attractivité du quartier pendant le chantier et pour toujours :

L'ensemble des commerces et restaurants de notre quartier vont subir de pleins fouets des pertes de chiffre d'affaires potentiellement importantes pendant la durée des travaux, en raison de la faible accessibilité probable au quartier et aux commerces. Ils risquent alors de quitter le quartier.

De plus, le quartier risque de subir une perte des lieux de rencontres et sportifs (le Tennis des Fraisiers, le Terrain d'aventure, le parc en Sauvy) pendant la durée des travaux.

Nos demandes :

- Nous demandons que les commerces et restaurants puissent bénéficier d'une compensation financière pendant la durée des travaux et ensuite à la hauteur du manque à gagner potentiel.
- Nous demandons que les aménagements communaux de rencontres soient maintenus pendant toute la durée des travaux.

5. Arbres à maintenir sur la zone centrale du chemin des Palettes et au Parc en Sauvy:

Nous constatons que le projet prévoit l'abattage d'un nombre important d'arbres, notamment sur la berme centrale du chemin des Palettes et le Cèdre de l'Atlas dans le Parc en Sauvy. Ces arbres sont importants pour la qualité de vie des habitants du quartier. Nous comprenons que certains arbres doivent être abattus pour des raisons de tracé du tram. En revanche, nous ne pouvons pas accepter que des arbres soient abattus pour des besoins de création de places de parking en surface, notamment sur la berme centrale du chemin des Palettes. Ces mesures sont contraires à l'initiative populaire validée par les autorités communales.

Notre demande : Nous demandons qu'aucun arbre ne soit abattu dans la berme centrale du chemin des Palettes pour des besoins de parkings en surface. Nous demandons de plus que les places de parking supprimées en surface, soient compensées en totalité en sous-sol.

Nous demandons en outre de maintenir impérativement le Cèdre de l'Atlas dans le Parc en Sauvy.

6. Pistes cyclables et non pas bandes cyclables pour la sécurité de nos enfants

Nous avons constaté que le chemin des Palettes sera muni de bandes cyclables. Nous considérons que cette mesure est insuffisante pour assurer la sécurité des enfants. Nous rappelons que notre

quartier est équipé de plusieurs écoles enfantines et primaires (Ecole des Palettes, Ecole En Sauvy), fréquentées par un nombre important d'enfants de bas âge de notre quartier.

Notre demande : Pour améliorer davantage leur sécurité, nous demandons impérativement la mise en place de pistes cyclables en site propre.

7. Suppression de 141 places de parking en surface au chemin des Palettes

Cette suppression n'est compensée que par seulement 13 places de parking en surface. L'initiative populaire communale acceptée par le Conseil Municipal de Lancy demande de mettre l'ensemble de ces places en souterrains dans le périmètre. Il faut aussi rappeler que le 17 novembre 2011, le Conseil Municipal de Lancy avait adopté une résolution pour notamment le « *maintien ou remplacement des places de parc existantes par la création d'un parking souterrain* ».

Notre demande : Nous demandons d'appliquer le principe énoncé dans l'initiative populaire et préalablement décidé par le Conseil Municipal de Lancy, à savoir la compensation des places de parkings supprimées en surface par des places en souterrain, dans le périmètre du quartier.

8. Revêtement phono-absorbant de la chaussée :

Actuellement déjà, le trafic motorisé sur le chemin des Palettes engendre beaucoup de bruit pour les habitants du quartier.

Notre demande : Pour réduire le bruit du trafic motorisé, nous demandons qu'un revêtement phono-absorbant soit mis en place sur l'ensemble du chemin des Palettes (du carrefour avec l'avenue des Communes-Réunies jusqu'au carrefour de l'avenue Curé-Baud) ainsi que sur l'ensemble de l'avenue Curé-Baud.

9. Modération du trafic :

Actuellement, le trafic de transit à travers notre quartier est important. Il crée des nuisances notables (bruits, odeurs, pollution, diminution de la sécurité) pour l'ensemble des habitants, notamment aux heures de pointe. Selon le rapport technique, nous avons bien compris que le projet de tram permettra de réduire un peu ce trafic, malgré une augmentation du nombre d'habitants. Nous estimons toutefois que cette réduction de trafic est largement insuffisante pour un quartier à forte densité d'habitants, d'enfants et de personnes âgées.

Notre demande : Nous demandons que des mesures supplémentaires de réduction de trafic soient prises à l'amont de notre quartier et que ce trafic soit davantage incité à prendre les grands axes du réseau primaire.

10. Horaire des chantiers

Dans le rapport, il n'est pas précisé les horaires de travail sur les chantiers de construction du tram.

Notre demande : Pour réduire les nuisances pour l'ensemble des habitants du quartier, nous demandons que le travail et le bruit sur les chantiers soient strictement interdits les samedis, les dimanches et les jours fériés. De plus, nous demandons que les horaires de travail pendant les jours ouvrables, soient définis entre 08:00 du matin et 18 :00 au maximum.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération nos revendications, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

E. Brademann, Présidente d'ALMA

Copies :

- Direction générale des Transports Collectifs, Canton de Genève,
- Conseil Administratif de la Ville de Lancy.

Annexe : copie des statuts d'ALMA

